

scolaire

CARTE SUBVENTIONNÉE

2010
2011

SCOLAIRE

Elèves du
primaire,
collégiens
et lycéens
jusqu'au bac

Attention : carte
valable uniquement
les jours scolaires et
sur certaines plages
horaires



économique • écologique • pratique...

UN BON REFLEXE,
PRENEZ LE BUS !

aggloBus

CONDITIONS GENERALES DE L'ABONNEMENT CARTE SCOLAIRE SUBVENTIONNEE

1 - Bénéficiaires de l'abonnement :

L'abonnement Carte Scolaire subventionnée est exclusivement réservé aux élèves du primaire, collégiens et lycéens (jusqu'au bac) résidant et scolarisés dans une commune du Syndicat Intercommunal AggloBus.

Ils doivent impérativement faire remplir le cadre réservé à l'établissement situé au dos : seul ce document permettra de valider le statut du client pour une prise en charge éventuelle de la part scolaire par le Syndicat intercommunal AggloBus et le Conseil général du Cher.

2 - Souscription de l'abonnement :

Le signataire déclare l'exactitude des renseignements donnés et souscrit entièrement au contenu des présentes conditions générales après en avoir pris connaissance. En cas de pièce manquante ou de rubrique non renseignée, le dossier ne pourra être traité. L'abonnement est souscrit pour l'année scolaire 2010-2011.

3 - Paiement de l'abonnement :

Quelle que soit la date de souscription, le prix de l'abonnement est dû dans son intégralité. Le payeur doit obligatoirement être majeur : il peut s'agir d'une personne différente de l'abonné titulaire du titre. Les conditions générales d'abonnement s'imposent à la fois au payeur et à l'abonné, étant entendu que le payeur est seul tenu par les conditions relatives au paiement. Paiement au comptant uniquement.

4 - Remboursement :

Aucun remboursement ne peut être fait pendant la période du contrat. Le contrat ne pourra en aucun cas être suspendu.

5 - Utilisation de l'abonnement :

L'abonnement Carte Scolaire subventionnée est constitué d'une carte accompagnée d'un coupon récapitulant les périodes et conditions d'utilisation du titre. Il est personnel et ne peut en aucun cas être prêté, échangé ou cédé.

L'abonné titulaire, en cas de dégradation partielle de son titre de transport peut être contraint de passer à l'Espace Nation pour l'émission d'un duplicata au prix de 25 € (prix valable jusqu'au 30 juin 2011).

En cas d'utilisation frauduleuse, incluant la dégradation partielle du titre de transport, le réseau AggloBus peut résilier de plein droit le contrat et récupérer le titre de transport.

L'offre proposée par la Carte Scolaire subventionnée est décrite dans ce document et rappelée sur le coupon accompagnant la carte d'abonnement.

Tout voyageur sans titre de transport, qui présente un titre de transport non valable ou qui ne se conforme pas aux dispositions réglementant l'utilisation de son titre de transport encourt une amende.

En cas de changement d'abonnement, la nouvelle carte ne sera remise qu'après le renvoi de la Carte Scolaire subventionnée du réseau AggloBus. Attention : les 20 € de la part familiale ne seront en aucun cas remboursés.

6 - En cas de perte ou de vol de votre titre de transport :

Un seul duplicata au prix de 25 € vous sera délivré sur présentation d'un justificatif d'identité. Un duplicata au maximum vous sera délivré pendant la période de validité du titre de transport. Il ne sera pas procédé au remboursement des titres de transports achetés pour voyager entre la date de la perte ou du vol et de la délivrance du duplicata. Au-delà d'un duplicata, l'élève ne pourra plus prétendre à un titre subventionné.

7 - Pour toute demande d'information :

- **Courrier** : AggloBus,
Service Abonnement

23 rue Théophile Lamy
18000 BOURGES

- **Téléphone** : 02 48 27 99 99 (Espace Nation),
- **Site internet** : www.agglobus.com

Vous êtes élève de primaire, collégien ou lycéen résidant et scolarisé dans une commune du réseau AggloBus ? Vous pouvez bénéficier de la Carte Scolaire subventionnée.

Seul impératif : faire valider son inscription par l'établissement scolaire.

QUEL EST LE COÛT DE LA CARTE SCOLAIRE SUBVENTIONNÉE ?

Participation familiale : 20 € de frais de dossier	Coût de l'abonnement : 70 € (20 € de frais de dossier + 50 € subventionné par le Syndicat intercommunal AggloBus et le Conseil général du Cher)
---	--

QUI PEUT BÉNÉFICIER DE LA CARTE SCOLAIRE SUBVENTIONNÉE ?

Toute personne âgée de moins de 26 ans lors du début de validité du titre ayant le statut de scolaire (jusqu'au bac) résidant ET scolarisé dans une commune du Syndicat intercommunal AggloBus.

COMMENT UTILISER LA CARTE SCOLAIRE SUBVENTIONNÉE ?

- Elle est valable durant l'année scolaire en cours (sauf vacances scolaires).
- Elle offre la possibilité d'effectuer **1 aller-retour par jour scolaire entre le domicile et l'établissement scolaire sur certaines plages horaires.**
- Elle doit être présentée au conducteur à chaque montée dans le bus.
- Elle est valable sur tout le territoire du Syndicat intercommunal AggloBus.
- Attention si vous réalisez un trajet en dehors des plages horaires signalées en vert, vous devez impérativement vous munir d'un autre titre de transport valide.

	6h30	9h	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h
Lundi scolaire												
Mardi scolaire												
Mercredi scolaire												
Jeudi scolaire												
Vendredi scolaire												
Samedi scolaire												

Tout voyageur sans titre de transport, qui présente un titre de transport non valable ou qui ne se conforme pas aux dispositions réglementant l'utilisation de son titre de transport encourt une amende.

OÙ ACHETER LA CARTE SCOLAIRE SUBVENTIONNÉE ?

- Elle est vendue à l'Espace Nation.
- La carte fait office de coupon.

Prenez soin de votre carte ! Le duplicata coûte 25 € !

QUELS JUSTIFICATIFS À FOURNIR ?

- Le contrat d'abonnement dûment rempli.
- Une photo d'identité récente, de bonne qualité (tête nue sur fond clair), de type carte d'identité (35x45mm). Tirages imprimantes et photos scannées non acceptés.
- Une attestation de domicile (ex. : quittance de loyer, facture...).
- Une pièce d'identité du jeune (carte d'identité ou livret de famille).

à fournir pour chaque jeune

EN CAS DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE TITRE DE TRANSPORT :

- Un duplicata au prix de 25 € vous sera délivré sur présentation d'un justificatif d'identité.
- Un duplicata au maximum vous sera délivré pendant la période de validité du titre de transport.
- Au-delà d'un duplicata, l'élève ne pourra plus prétendre à un titre subventionné.

N'attendez pas la rentrée ! Pour avoir votre carte dans les délais, effectuez les démarches avant l'été !

Déposez les pièces à l'Espace Nation, ou transmettez-les par courrier à l'adresse suivante :

AggloBus
Service Abonnement
23 rue Théophile Lamy - 18000 BOURGES

Votre carte sera directement envoyée à l'adresse indiquée sur le contrat d'abonnement.

Pour être zen toute l'année, optez plutôt pour la Carte Jeune Annuelle !

Elle propose un nombre illimité de déplacements sur l'ensemble du réseau du 1^{er} septembre au 31 août !

Elle ne vous coûtera que **71 €* par an**, soit moins de **6 € par mois** uniquement !

Procurez-vous vite le dépliant d'inscription de la Carte Jeune Annuelle auprès de votre établissement scolaire, à l'Espace Nation, 1 place de la Nation à Bourges ou sur www.agglobus.com

* Tarifs dégressifs pour les 2^{ème} et 3^{ème} enfants.

Communes du Syndicat intercommunal AggloBus :

Annoix, Arçay, Berry-Bouy, Bourges, Fussy, La Chapelle Saint-Ursin, Le Subdray, Marmagne, Morthomiers, Plainpied-Givaudins, Pigny, Saint-Doulchard, Saint-Florent-sur-Cher, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, Trouy.

INFORMATION & VENTE ESPACE NATION

1 Place de la Nation - BOURGES

02 48 27 99 99

www.agglobus.com



CONTRAT D'ABONNEMENT CARTE SCOLAIRE 2010-2011 (Validité année scolaire 2010-2011)

Bénéficiaires : Toute personne âgée de moins de 26 ans lors du début de validité du titre ayant le statut de scolaire (jusqu'au bac) résidant ET scolarisée dans une commune du Syndicat intercommunal AggloBus.

Participation familiale : **20 €** de frais de dossier
Coût de l'abonnement : **70 € (20 € de frais de dossier + 50 € subventionné par le Syndicat intercommunal AggloBus et le Conseil général du Cher)**

Attention ce tarif propose un nombre de trajets limités. Voir conditions d'utilisation dans ce document.

BENEFICIAIRE :
M^{me}/M^{lle}/M Prénom
Adresse N° Rue
Code Postal
Ville Téléphone (facultatif)
Téléphone portable (facultatif)
Date de naissance/...../.....
Etablissement fréquenté
Classe Arrêt fréquenté
Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de l'abonnement et atteste l'exactitude de l'ensemble des informations contenues dans ce formulaire.
A/...../..... Le/...../.....

Signature de l'élève :
(le responsable légal quand l'élève est mineur)

Cadre réservé au réseau Agglobus

N° d'abonné/...../..... Date/...../.....

N'attendez pas la rentrée ! Pour avoir votre carte dans les délais, faites tamponner ce formulaire avant l'été !

JUSTIFICATIF DE L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Les élèves doivent impérativement faire remplir le cadre réservé ci-dessous : seul ce document permettra de valider le statut du client pour lui accorder la Carte Scolaire subventionnée.

A REMPLIR IMPERATIVEMENT PAR L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE
(seul ce document permettra de valider le statut du client pour lui accorder la Carte Scolaire subventionnée)

Année scolaire/.....
Etablissement fréquenté
Classe
Signature et cachet du CHEF D'ETABLISSEMENT attestant l'exactitude des informations contenues dans cet encadré.

Le réseau AggloBus restera le seul destinataire des informations. Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne bénéficiaire du droit d'accès aux informations nominatives y compris les photos la concernant et le cas échéant, du droit de rectification auprès du réseau AggloBus.